DEPARTEMENT
DE **L'AIN**

ARRONDISSEMENT
DE **NANTUA**

VILLE D'OYONNAX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du trente mars deux mille vingt-trois

Le Conseil municipal, légalement convoqué le 24 mars 2023, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur Michel PERRAUD, Maire.

PRÉSENTS	REPRÉSENTÉS	ABSENTS	POUVOIRS
29	6	0	6

Objet :
03 - Dotation Politique de la Ville (DPV) 2023

PRÉSENTS : Michel PERRAUD, Laurent HARMEL, Anne MOREL, Jacques VAREYON, Anne-Marie GUIGNOT, Noël DUPONT, Marie-Claire EMIN, Evelyne VOLAN, Fatih KAYGISIZ, Dominique BEY, Françoise COLLET, Jacques MAIRE, Christine PIQUET, Caroline MANZONI, Fabrice BERTERA, Corinne REGLAIN, Fanny RIPPE, Laure MANDUCHER, Antoine LUCAS, Assad AKHLAFA, Freddy NIVEL, Hugo CARRAZ, Christine PITTI, Jean-Charles de LEMPS, Jean-Michel FOUILLAND, Julien MARTINEZ, Patrick MERCIER, Pascal BAUDET, Philippe TOURNIER-BILLON

REPRÉSENTÉS : Jean-Jacques MATZ (pouvoir à Michel PERRAUD), Marie-Josèphe LEVILLAIN (pouvoir à Dominique BEY), Yamina GRANDCLEMENT (pouvoir à Corinne REGLAIN), Amaury VEILLE (pouvoir à Noël DUPONT), Annie ZOCCOLO (pouvoir à Christine PITTI), Alexandra ANTUNES (pouvoir à Julien MARTINEZ)

ABSENTS :

Le quorum étant atteint, le Conseil municipal peut délibérer.

Mme Christine PIQUET est nommée secrétaire de séance.

M. Jacques VAREYON, rapporteur, informe le Conseil municipal que la Ville d'OYONNAX bénéficie de la Dotation Politique de la Ville (DPV) depuis 2017.

Pour l'année 2023, le montant de la dotation attribuée à la Ville d'OYONNAX, s'élève à 364 316 €.

Pour bénéficier de cette dotation, il convient de sélectionner des projets sur lesquels la dotation pourra venir en cofinancement. Il peut s'agir de projets en fonctionnement (la DPV peut alors financer la totalité du projet, y compris les charges de personnels) et en investissement (là, la DPV doit respecter le principe de 80% de subvention publique maximum). Les projets doivent bénéficier aux habitants des Quartiers Politique de la Ville (QPV) et être conformes aux priorités du contrat de ville. Les travaux concernant les projets de réhabilitation des bâtiments scolaires sont particulièrement attendus.

Après un premier échange avec les services de l'Etat dans le Département (Direction Départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités), il est envisagé de mobiliser la DPV sur une seule opération : la rénovation de l'école maternelle la Forge (axée prioritairement sur le thermique et la sécurisation des accès...). Cette subvention sera complémentaire à celle déjà acquise au titre de la convention ANRU.

Objet :
03 - Dotation Politique de la Ville (DPV) 2023

Le plan de financement prévisionnel s'établit comme suit :

DEPENSES		RECETTES	
Intitulé	**Montant HT**	**Intitulé**	**Montant HT**
Travaux	**2 141 878 €**	Autofinancement	1 777 562 €
		DPV 2023	364 316 €
TOTAL	**2 141 878 €**	TOTAL	**2 141 878 €**

Vu l'avis de la commission de la Politique de la Ville,

Le Conseil municipal,

A l'unanimité,

Après en avoir délibéré,

– Mandate Monsieur le Maire pour signer tous les documents afférents à l'obtention de la Dotation Politique de la Ville.

Fait à Oyonnax, le 30 mars 2023

Le Maire,

MAIRIE D'OYONNAX (Ain)

Délibération certifiée exécutoire de plein droit
conformément aux dispositions de l'article L 2131-1
et suivants du CGCT :
- par sa présentation en Préfecture le 31 MARS 2023
- par sa publication le 31 MARS 2023

Le Maire

MAIRIE D'OYONNAX (Ain)